

Réforme de la Justice : les principes et garanties fondamentaux malmenés

24 octobre 2018

Ligue
des **droits de**
l'Homme
FONDÉE EN 1988



Alors même que la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle n'a été l'objet d'aucune évaluation, le gouvernement a initié une réforme de la justice qui, sous prétexte de rationalisation, de simplification et d'accélération des procédures, remet en cause les principes et garanties fondamentales nécessaires à l'existence d'une bonne justice dans une société démocratique.

C'est une véritable dévalorisation de la justice civile qui est initiée. Sous couvert d'une généralisation des modes amiables de règlement des litiges, le projet de loi officialise le recours à des services privés et payants en ligne de conciliation, de médiation et d'arbitrage, proposés à l'aide d'un traitement algorithmique. A l'évitement du juge s'ajoute son éloignement vis-à-vis du justiciable. Le risque de rendre purement théorique le droit à un recours est ici favorisé par la suppression ou la réduction des compétences de juridictions de proximité ou le traitement d'affaires sans audiences.

[...]

Lire aussi : [Réforme de la Justice : les principes et garanties fondamentaux malmenés](#)

- Emplacement : [ré-agir ensemble](#) > [Solidarités](#) > [Actualités partenaires](#) >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Reforme-de-la-Justice-les-principes-et-garanties-fondamentaux-malmenes>